



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Programme de travaux de maintenance dans les bâtiments départementaux (hors collèges)

Rapport n° CP/2016/93

Service gestionnaire :

J4-Immobilier

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer un programme de travaux de maintenance dans les bâtiments départementaux hors collèges pour l'année 2016. Le document joint en annexe détaille les opérations correspondant aux enveloppes budgétaires qui ont été votées au Budget Primitif.

Le patrimoine immobilier hors collèges est constitué de 166 sites et représente plus de 180 000 m². Afin d'offrir aux usagers des services publics départementaux et aux agents du Département les meilleures conditions d'accueil et d'exercice de leurs missions, il est nécessaire de veiller en permanence au bon état du patrimoine et à l'optimisation des ressources disponibles.

Les crédits nécessaires aux travaux de maintenance en investissement et en fonctionnement sont inscrits au BP2016.

Ces budgets permettront la mise en œuvre de l'ensemble du programme de maintenance en annexe qui s'élève à :

- 776 880 € de crédits d'investissement
- 92 100 € de crédits de fonctionnement

ainsi que l'ensemble des travaux imprévus auxquels le Département devra faire face au cours de l'année dans les bâtiments départementaux.

Les crédits de fonctionnement votés incluent également les travaux d'entretien pilotés par les Equipes Maintenance Bâtiments ainsi que les contrats de maintenance et de vérifications réglementaires des équipements sur les quatre territoires (Nord, Sud, Ouest, Eurométropole).

Pour l'année 2016, les principaux axes de la politique de maintenance du Conseil Départemental sont :

- les travaux de mise aux normes, conformément à l'application des textes réglementaires en vigueur (système de sécurité incendie, installations électriques...).
- les travaux d'entretien correspondant à un maintien, voire à une amélioration de l'état du patrimoine, notamment en termes énergétiques, par des actions préventives et curatives sur le clos et le couvert (étanchéité, façades...) et les équipements liés (chauffage...).
- les travaux d'adaptation des locaux destinés à améliorer les conditions de travail des agents.

Seront réalisés notamment les investissements suivants :

- Dépôt de Gundershoffen : remise en état de la toiture.
- Garage départemental : remplacement de l'éclairage de l'atelier.
- Plobsheim UNAP : réalisation d'un éclairage extérieur pour les piétons (2^e phase).
- Hôtel du département : étude pour la rénovation du système de chauffage.

Il convient de noter que les opérations concernant le volet maîtrise de l'énergie (travaux d'isolation des toitures, de remplacement de menuiseries existantes par des menuiseries plus performantes, de changement des installations thermiques) seront valorisées par le biais des certificats d'énergie.

Par ailleurs, la loi de finances 2016 prévoit désormais l'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics, ce qui devrait permettre au Département d'encaisser environ 150 000 € supplémentaires sur les travaux d'entretien des bâtiments départementaux hors collèges.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation, autorise le président du Conseil Départemental à :

- lancer les travaux de maintenance, dans les bâtiments départementaux dont la nature et les montants prévisionnels figurent sur la liste jointe en annexe,

- signer les actes relatifs aux déclarations de travaux, permis de construire et autres autorisations d'urbanisme pour la réalisation de ces opérations de travaux.

Strasbourg, le 25/02/16

Le Président,



Frédéric BIERRY